

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1911)
Heft: 106

Artikel: Rapport concernant la participation de la S.d.P.S. & A.S. au congrès international des artistes à Rome en 1911
Autor: Loosli, C. A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Section de Zurich.

La section de Zurich, dans son assemblée générale du 10 décembre, décida de se réunir en assemblée générale tous les deux ans. La Comité en charge fut réélu pour la durée du nouvel exercice (deux ans).

Le président: **S. Righini**, art. peintre.

Le secrétaire: **Jakob Meier**, art. peintre.

Convention avec les fournisseurs de matériel de peinture et de sculpture.

M. Righini, avant fait un séjour en Angleterre dans le courant de l'été passé, constata que dans la Grande-Bretagne les fournisseurs de matériel de peinture et de sculpture accordaient à leurs clients, en tant qu'ils sont artistes professionnels, un rabais de 25 % sur les fournitures courantes, telles que toiles, couleurs, pinceaux, terre à modelage, plâtre, etc. Il est maintenant d'avis qu'il ne serait peut-être pas impossible d'obtenir les mêmes avantages des fournisseurs suisses et il pria le Comité central d'étudier cette question et d'en référer aux sections.

Le secrétaire central, chargé du Comité central de l'examen de cette question, se trouve, informations prises, sur le point de vue de M. Righini, et croit, lui aussi, que les fournisseurs habituels de nos artistes pourraient sans grands sacrifices leur accorder les 25 % en question. Non seulement de telles faveurs, si faveur il y a, s'accordent dans tous les métiers aux professionnels, mais encore il y a une question d'avantage matériel pour les fournisseurs eux-mêmes, lesquels en accordant ce rabais pourraient demander à être payés comptant ou à terme fixe et augmenteraient par ce fait leurs bénéfices et leurs clientèles d'un même coup. De plus il est évident que les professionnels ont le droit d'être avantagés vis-à-vis des amateurs.

Le secrétariat central prie donc les sections de discuter la question, d'entrer en pourparlers avec les fournisseurs de leurs places respectives et d'en rapporter au secrétariat jusqu'au 25 janvier 1911 au plus tard.

Le secrétaire central:

C. A. Loosli.

Rapport concernant la participation de la S. d. P. S. & A. S. au Congrès international des Artistes à Rome en 1911.

Le Comité central, dans sa séance du 26 octobre 1910, prit connaissance d'une invitation de la Société des artistes internationaux à Rome, de participer au Congrès international des Beaux-Arts qui aura lieu à Rome lors de l'ouverture de l'exposition internationale des Beaux-Arts au printemps 1911. Il ne voulut pas prendre de décisions définitives à ce sujet, estimant que la question d'opportunité valait la peine d'être étudiée préalablement et d'être soumise à la discussion des sections. Partant de ce point de vue il charge son secrétaire premièrement d'adresser un avis de participation provisoire à la direction du dit Congrès et secondement d'élaborer un rapport concernant la question d'opportunité pour notre Société de s'y faire représenter, puis enfin de soumettre ce rapport à la discussion des sections en temps opportun et d'en recueillir les avis.

L'avis de participation provisoire fut remis sans retard à M. d'Achiardi, professeur à Rome et secrétaire général du Congrès, qui en notifia la réception par retour du courrier.

Quant à la question de savoir si notre Société a un intérêt pratique de se faire représenter au dit Congrès, elle a été étudiée mûrement par le secrétaire central, qui en recommande la participation pour les raisons suivantes:

1. C'est pour la première fois qu'un Congrès international d'Artistes aura lieu et je crois qu'il est important que la Suisse, dont l'art joue un grand rôle non seulement dans notre pays, mais aussi aux expositions des pays étrangers, soit représentée. J'estime qu'il est important de saisir le contact offert par ce Congrès avec les collègues de toutes les nations civilisées, afin d'établir entre les artistes de tous les pays des relations amicales et des liens de solidarité professionnelle toujours plus serrés.

2. Le programme des travaux du dit Congrès démontre qu'il ne s'agit pas d'aspirations utopiques, mais qu'il tend, tout au contraire, à fixer des règles fondamentales sur les points les plus importants de la vie professionnelle des artistes.

Le programme prévoit la discussion des questions d'enseignement artistique, de développement artistique au point de vue esthétique tel que le comprend l'artiste à l'envers du public, il prévoit en outre la fixation de lignes de conduite concernant les questions d'expositions et de concours, de législation artistique, et enfin il prévoit la discussion de questions techniques intéressant de la manière la plus vitale les artistes de tous les pays.

Même si le Congrès n'aurait d'autre succès que celui qui surgirait de la discussion de toutes ces questions importantes, son utilité serait établie, mais nous espérons bien qu'il ne s'en tiendra pas là et qu'il aboutira à des conventions internationales entre toutes les Sociétés d'artistes du monde, ce qui faciliterait à tous les points de vue les entreprises les plus diverses de chacune d'elles.

La position de chacune des Sociétés contractantes serait par ce fait solidifiée dans son propre pays et au dehors par la solidarité de toutes les autres Sociétés contractantes.

Or nous le savons de mainte expérience: il n'y a au monde peu de professionnels qui ont à lutter contre de plus grandes adversités matérielles et juridiques que les artistes. Nous savons aussi que dans bien des cas, l'appui moral et matériel du monde artistique en son ensemble est seul capable d'influencer d'une manière efficace le public et les autorités, et enfin nous n'ignorons pas, combien nous avons besoin d'une organisation aussi grande, aussi puissante et aussi mobile que possible.

Pour toutes ces raisons je propose que la Société décide de se faire représenter par un ou plusieurs délégués au Congrès international de Rome en 1911.

Si cette proposition trouverait l'assentiment de la majorité des sections, je la ferais suivre de cette seconde proposition, de donner à notre délégation sinon un mandat impératif, du moins une ligne de conduite, fixant à grands traits la manière de voir de la S. d. P. S. & A. suisses dans les questions qui pour elle sont les plus importantes, afin de les mettre à même d'obtenir au dit Congrès les avantages auxquels les artistes suisses ont droit.

Je proposerai que la délégation suisse fût chargée de proposer une réglementation internationale des expositions, en ce sens que l'on établirait un programme normal auquel seraient tenues toutes les sociétés contractantes et qui aurait pour effet de rendre les expositions moins chères, plus sûres et plus faciles à faire, soit au point de vue purement technique soit aussi au point de vue des ententes avec les établissements de transport et les autorités fiscales et douanières.

De plus il serait utile d'arriver à une entente au sujet des assurances, et d'établir un service international de renseignements sur les occasions offertes aux sociétés d'organiser des expositions en pays étrangers, service de renseignements qui les préserverait de bien des pertes matérielles et morales.

Au point de vue des concours il serait utile d'établir là aussi une entente internationale concernant les points de vue principaux sous lesquels un concours émis pourrait être reconnu comme suffisant pour mériter d'être recommandé par toutes les sociétés à leurs membres. On pourrait même aller jusqu'à convenir des mesures disciplinaires ou judiciaires contre les concurrents déloyaux, lesquels feraient à l'envers des intérêts professionnels des artistes dans leur totalité, des concours dont les conditions n'auraient pas été jugées suffisantes par l'instance compétente du Congrès, ou d'un bureau international constitué à cet effet.

Pour ce qui concerne la législation artistique, nous savons que par le fait de la révision de la convention de Berne de 1908 presque tous les Etats unionistes sont obligés de réviser leur législation artistique. Encore là, il

y aurait lieu de traiter toutes ces questions de droit d'auteur et de protection artistique sur une base internationale et de contribuer par ce fait à étendre toujours davantage la sauvegarde législative des intérêts des artistes de tous les pays.

Outre cela, il y a encore une foule de questions qui nous intéressent, mais je crois qu'il suffit amplement d'avoir énoncé celles qui sont pour nous les plus importantes, parce qu'elles sont actuelles en ce moment et touchent nos intérêts de très près. Je résume donc en proposant que la S. d. P. S. & A. S. se fasse représenter par une délégation au Congrès international de 1911 et que cette délégation soit muni d'une ligne de conduite, telle que je viens de l'esquisser.

Les sections sont priées de prendre acte de cette publication, d'en discuter les propositions dans le courant du mois de janvier et de communiquer le résultat de leurs discussions ainsi que celui de leurs votes au secrétariat central jusqu'au 25 janvier 1911, au plus tard.

Le secrétaire central:

C. A. Loosli.

□ □ **INSERATE** □ □ □ **ANNONCES** □ □



Erstes Spezial-Geschäft für
Mal-Utensilien

Haupt-Niederlage der
Behrendt-Farbe

Spezialkatalog mit Gutachten bedeutender Künstler stehen Interessenten kostenlos zur Verfügung

A. NEUPERT
Löwenplatz 10 **ZÜRICH** 1 Usteri-
strasse

BEHRENDT-FARBE

HARZ-ÖLFARBE
MIT
AETHERISCHEN HARZÖLEN
FRITZ BEHRENDT
KUNSTMALER
GRAFRATH BEI MÜNCHEN

Permanente Gemälde-Ausstellung

Die lithogr. Kunstanstalt
Hubacher & Co. A.-G., Bern
14 Seftigenstrasse 14

empfehlen ihre bestergerichteten **ATELIERS**
den Herren Künstlern zur Anfertigung jeder-
welcher Reproduktionen (Künstlerlithographien)

Es stehen eigene Räume
jederzeit zur Verfügung

□ □ **Zeichenpapiere** □ □

in Rollen und Bogen, Whatman, Schoeller, Canson, Kaiser & Co., Schleicher & Schüll. Spezialitäten in Tonpapieren Marke Harding, Tizian, Anker. Pastellpapiere, Skizzierpapiere, Pauspapiere. Paus- und Zeichenleinwand. Eigene Fabrikationen. Muster und Preise auf Verlangen. **Kaiser & Co., Bern**, Marktgasse 39/43.

LICHÉS f. illustrierte Werke
Zeitungen, Kataloge
Ansichtskarten, Reclame etc.
liefern in anerkannt
bester Ausführung **R. HENZI & Co. BERN**
PELIKAN